



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France
24 bd de l'hôpital 75 005 Paris
01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77
Fax : 01.40.26.49.13
Site : www.sudbpce.com
Email : sudceidf@orange.fr

facebook

: SUD BPCE



INFO CE JANVIER 2013

- Réaménagement des prêts immobiliers salariés
- Dépréciation des titres BPCE SA
- Procédures agence
- Bilan d'activité et bilan financier du Cabinet ALTEDIA

1. Réaménagement des prêts immobiliers : c'est NON

Les taux des prêts immobilier étant au plus bas, **Sud** souhaite un accord de réaménagement des prêts immobiliers octroyés aux salariés de la CEIDF. Le DRHS, sans doute sur le départ, nous oppose une fin de non-recevoir précisant que le directoire n'ouvrira pas de négociations sur ce point, comme sur d'autres, avant mai. Le mandat de l'actuel directoire prend fin le 25 avril. Interrogé sur cette décision, la réponse est éloquent : absence d'envie de négocier. Une fois encore, les salariés sont logés à plus mauvaise enseigne que les clients qui, depuis début janvier, renégocient leur prêt et entendent bien obtenir satisfaction. Et si les salariés décidaient, comme leurs dirigeants, de ne rien faire avant mai et l'arrivée du nouveau directoire ?

2. Dépréciation des titres BPCE SA : - 68,1 M•

La valorisation de BPCE laisse apparaître un recul de 1 Md•, passant de 20,4 Md• en 2011 à 19,4 Md• au 31/12/2012. Les Caisses vont déprécier les titres BPCE qu'elles détiennent de 490 M•, soit 68,1 M• pour la seule CEIDF. Son résultat net 2012 étant, *a priori*, de 119,7 M•, c'est plus de 50% de ce dernier qui part en fumée. Ce qui reste suffira à peine à rémunérer parts sociales et CCI. La CEIDF se retrouve dans la situation d'un ménage dans l'incapacité d'épargner et qui devrait puiser dans son épargne pour mettre ses comptes à l'équilibre. Inquiétant, non ? Depuis 2009, ce sont plus de 364 M• de dépréciations qui ont été passées sur les comptes de la CEIDF. Ceci équivaut à une année pleine de frais de personnel, sans compter l'absence de dividendes pour rémunérer nos 1,7 Md• de fonds propres immobilisés dans les comptes de BPCE, soit environ 340 M• de moins sur le PNB. Et c'est le personnel qui, pour compenser ces pertes et produire toujours plus de résultat, est amené à vendre toujours plus. C'est clairement ce qui ressort du budget 2013. Anticipant cette situation, **Sud** a obtenu que l'intéressement ne soit pas assis sur le coefficient d'exploitation et que seuls les résultats intrinsèques de la CEIDF servent de base de calcul pour 2012-2013 et 2014.

3. Procédures : ça ira mieux demain

Rien ne se stabilise longtemps à la CEIDF. En plus des changements réglementaires, peu ou pas assortis de formation, les procédures simples ou complexes sont en perpétuelle évolution.

Les salariés n'ont que peu voire pas de temps pour se les approprier. Nombreux sont en situation de surcharge mentale et viennent travailler chaque jour avec la peur de l'erreur. Or, pour le DRHS, tout va bien ! La revue des 2 100 procédures (Sic) réalisée fin 2012 est à peu près terminée. Reste seulement à en faciliter l'accès grâce à un moteur de recherche digne de ce nom. Ce serait prévu pour avril 2013, alléluia ! En mars, un comité d'agence organisé sur un thème libre permettrait aux DA et salariés d'échanger sur les procédures.

C'est une mauvaise farce ! Comment le directoire espère-t-il duper un seul instant ceux qui, au quotidien, subissent ces procédures imbuables, quand ils les trouvent ?

Les conditions de travail intéressent finalement d'assez loin un directoire essentiellement tourné vers la productivité et son accroissement. C'est pourquoi, on doit se contenter d'une mesure d'affichage dans le "plan d'actions pour la prévention du stress et des risques psychosociaux".

4. Bilan d'activité et financier du cabinet ALTEDIA

Lors du PSE de 2010, le directoire choisissait le cabinet Altédia pour participer avec la DRH à l'espace information conseil et assurer la reconversion des 148 salariés licenciés. Il ressort que, contrairement à la mission initiale qui lui était assignée, notamment en terme de suivi post-congés de reclassement, un certain nombre d'ex-salariés de la CEIDF sont dans la nature, ou plus probablement au Pôle Emploi, sans que personne ne sache si leur projet de reconversion a abouti ou pas. Difficile pour les élus **Sud** de savoir ce qu'il advient des 59 licenciés âgés de 30 à 55 ans contraints de retrouver une activité professionnelle. En revanche, ce que nous savons c'est que le PSE aura eu un coût financier significatif pour l'entreprise : 880 K• de frais de formation et 190 K• d'honoraires pour Altédia. A cela s'ajoutent les indemnités de licenciement, les mesures salariales en faveur des salariés déclassés, les actions de formation dans le cadre des mobilités fonctionnelles et le coût de la sous-traitance. Le DRHS qui décidément se damnerait pour un "bon mot" a repris, pour l'occasion, l'idée de "PSE de confort". Selon lui, les salariés du siège auraient refusé des emplois de commerciaux pour bénéficier d'une "manne financière". Au-delà du cynisme des propos que nous laissons à leur auteur, le Tribunal Administratif saisi par un salarié licencié dans le cadre de ce PSE, a jugé le 10 juillet 2012 que : "la réalité du motif économique n'était pas établie". "PSE de confort" ?